



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

PORTANT VALIDATION DU TROISIÈME PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU PLATIER D'OYE POUR LA PÉRIODE 2019-2028

Le Préfet du PAS-DE-CALAIS

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L 332-1 et suivants, R 332-22 ;

Vu le décret n°87-533 du 9 juillet 1987 portant création de la réserve naturelle nationale du Platier d'Oye ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais ;

Vu la convention générale du 21 octobre 2003 par laquelle l'État confie la gestion de la réserve naturelle nationale du Platier d'Oye au Syndicat mixte EDEN 62 ;

Vu l'avis du conseil scientifique de la réserve naturelle, en date du 24 avril 2019 ;

Vu le mémoire en réponse apporté par le syndicat mixte Eden 62, en date du 17 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle établi par consultation électronique du 21 juin 2019 au 29 juillet 2019 ;

Vu la consultation du public organisée du 16 octobre 2019 au 12 novembre 2019 en application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement ;

Considérant la nécessité d'établir pour la réserve naturelle un plan de gestion, s'appuyant sur une évaluation scientifique de son patrimoine naturel et de son évolution, et décrivant les objectifs que le gestionnaire s'assigne en vue de la protection de cet espace naturel ;

Sur la proposition du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts de France,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Platier d'Oye couvrant la période 2019-2028, adapté pour tenir compte des remarques du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, est approuvé.

ARTICLE 2 :

Sept objectifs à long terme sont définis pour concourir à la protection et à la gestion de la réserve naturelle :

- I- Des conditions améliorées pour l'alimentation, le stationnement et la nidification des oiseaux, répondant à la vocation ornithologique forte du Platier d'Oye ;
- II- Un fonctionnement des dunes et des prés-salés préservé, assurant la conservation de nombreux habitats, en tenant compte des aménagements liés à l'érosion ;
- III- Un bon état écologique des zones humides arrière-littorales conservé, assurant l'accueil de nombreuses espèces sensibles ;
- IV- Un ancrage territorial de la réserve renforcé pour une meilleure appropriation par les territoires, les acteurs locaux et les partenaires ;
- V- Une offre de découverte de la réserve consolidée et sécurisée, respectant les habitats, la faune, la flore et les paysages ;
- VI- Des connaissances complétées sur le fonctionnement physique et écologique, pour répondre au rôle scientifique de la réserve et anticiper/affiner les choix de gestion;-.
- VII- Un renforcement et une gestion de la zone tampon recherchés pour garantir l'intégrité écologique et paysagère de la réserve.

Ces objectifs à long terme se déclinent en opérations élémentaires (opérations de police, recherche, inventaires, suivis écologiques, travaux et équipements, travaux d'entretien, gestion administrative...)

Dans l'année qui précède le terme de la période de mise en œuvre du plan de gestion, une évaluation globale est effectuée. Le plan de gestion sera, le cas échéant, modifié, avec un nouveau programme d'actions. Le nouveau plan de gestion devra faire l'objet d'une validation selon les dispositions prévues par le code de l'environnement

ARTICLE 3 :

Le plan de gestion est tenu à la disposition du public dans les services et sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais, dans les locaux de l'organisme gestionnaire de la réserve désigné par l'Etat – le syndicat mixte EDEN 62, et en mairie de Oye-Plage.

ARTICLE 4 :

Le syndicat mixte Eden 62, gestionnaire de la réserve naturelle, est chargé de la mise en œuvre du plan de gestion en lien avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts de France.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, Monsieur le Sous-préfet de Calais, Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France, l'organisme gestionnaire de la réserve, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais, et communiqué à l'ensemble des membres du comité consultatif de gestion.

Fait à Arras, le 19 DEC. 2019

Le préfet,



Fabien SUDRY

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

Plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Platier d'Oye 2019-2028

Synthèse des observations du public et suites données

Conformément à l'article L120-1 du code de l'environnement, le plan de gestion de la réserve naturelle du Platier d'Oye, élaboré sous la responsabilité de la DREAL Hauts-de-France, a fait l'objet d'une consultation du public du 16 octobre au 6 novembre 2019 inclus.

Un seul avis a été reçu.

Compte-tenu du faible nombre d'avis, celui-ci est repris intégralement ci-dessous.

Les commentaires formulés et suites données sont indiqués à la suite de chaque commentaire.

Remarques	Commentaires et suites données
<p>Je souhaite tout d'abord remercier vivement les participants à la rédaction de ce projet. Un travail conséquent, ambitieux et de grande qualité a été réalisé. Je souscris tout à fait aux perspectives envisagées dans les documents mis à disposition. J'attends les réalisations avec impatience et enthousiasme.</p> <p>Je me permets de faire quelques remarques ou suggestions complémentaires.</p> <p>« La première remarque concerne le temps laissé pour la consultation de cet épais dossier qui a été de mon point de vue trop court. En effet, une quinzaine de jours cela reste court pour prendre connaissance de l'intégralité du document, d'autant que les personnes intéressées ne sont pas nécessairement prévenues dès la date d'ouverture de la consultation. Un mois aurait été plus raisonnable. Aussi je vous prie de m'excuser par avance si les quelques remarques ci-après sont déjà traitées dans le document, car je n'ai pu le lire dans son intégralité. Les contraintes sont peut-être purement administratives, mais que sont une quinzaine de jours supplémentaires sur un plan prévu pour 10 ans... »</p> <p>Je pense qu'il serait intéressant de communiquer plus largement au fil des réalisations avec le public et le voisinage. Cette communication pourrait se faire par affichage sur les panneaux déjà présents sur le site, sur votre site web ou vos pages Facebook ou en s'appuyant sur des usagers habitués du site qui pourraient être fédérés sous la forme d'ambassadeurs, en s'appuyant aussi éventuellement sur l'association des guides nature. Enfin, il existe un site "non officiel" du platier d'Oye et les pages Facebook des sentiers du platier que j'ai personnellement mis en ligne qui pourraient aussi être des relais.</p>	<p>Pour faciliter la lecture des commentaires, l'aspect communication vers le public est inscrit dans l'item « PI » : Pédagogie Information / Les opérations de travaux sont décrites sous le code « TU » : Travaux uniques / Les opérations administratives sous l'item « SA » : Suivi administratif .</p> <p>PI 1 : Mise en place d'un nouveau plan d'interprétation (inclure les ambassadeurs de PI12 (voir plus bas), groupe de travail pour proposer une nouvelle interprétation, élaborer de nouvelles pistes de découverte du lieu, choisir les sentiers à agrémenter d'informations, choisir les informations à apporter, choisir le support de communication adapté pour transmettre l'information / l'interprétation, développer les supports numériques etc...)</p> <p>PI 11 : Mise en valeur des acteurs locaux impliqués dans la vie de la réserve en créant des expositions temporaires et des liens vers les sites Internet intéressants</p>

Nous sommes quelques uns, usagers et amoureux du platier qui seraient volontaires pour s'engager dans une action de type "**ambassadeurs du platier**" en complément et en liaison avec les personnels d'Eden en charge de la gestion de la réserve et de l'animation. Peut-être qu'une action du futur plan pourrait structurer ce groupe.

Certaines actions envisagées dans le futur plan pourraient peut-être faire l'**objet de communications** dans le cadre d'animations Eden.

Des présentations des suivis envisagés pourraient aussi être présentées ou voire être ouvertes à des groupes restreints qui pourraient aider à des inventaires. Par ailleurs il existe des programmes de sciences participatives tels que Spipoll qui pourraient être encouragés sur le territoire de la réserve ou les terrains du conservatoire du littoral.

TU13 : « Pose de la signalétique de la réserve » (de nouveaux panneaux d'information ; respectant la nouvelle charte signalétique d'Eden 62 et celles des réserves naturelles et du Conservatoire du Littoral ; seront posés pour remplacer les anciens d'ici quelques années. Le but étant que les panneaux soient mieux intégrés au niveau paysager).

Il y a aussi le site internet et les réseaux sociaux sur lesquels Eden 62 communique déjà des informations et animations.

De nombreuses opérations sont prévues au plan de gestion pour s'engager dans la vie de la réserve :

PI12 : Expérimentation d'un réseau de bénévoles ambassadeurs de la réserve en les invitant à des groupes de travail technique, en les formant, en leur proposant la réalisation d'animations...

PI 13 : réalisations d'animations spécifiques riverains afin de fédérer le public et plus particulièrement le voisinage autour de la réserve.

PI3 : Réalisation d'une semaine ville à Oye-Plage qui a pour but d'échanger sur les actions, animations d'Eden et sur la Réserve.

PI 7 : Communication sur les événements et chantiers du Platier d'Oye (écrire des articles, répondre à des reportages...)

Eden 62 organise parfois des sorties naturalistes sur la Réserve. La vocation du syndicat est de sensibiliser le plus grand nombre et pas seulement des naturalistes.

PI 6 : Poursuite d'animations grand public (le plan de communication 2019-2023 d'Eden 62 a pour vocation de promouvoir la nature et le bien-être donc d'ouvrir les animations à un public moins averti pour faire changer les comportements au quotidien. Quant aux naturalistes, Eden 62, à la demande ou à la proposition de l'animateur référent du site, peut réaliser des sorties naturalistes, dans ou en dehors du plan de gestion)

Enfin, j'aurais une dernière remarque concernant la signalétique actuelle qui a été installée récemment et qui répond à un réel besoin pour les visiteurs, à l'exception du panneau "accès interdit". Je pense qu'il s'agit d'une erreur de communication. En effet, en France un panneau rédigé ainsi est tout sauf dissuasif, il encourage même certains à passer outre. Les dispositifs passifs qui induisent un autre chemin me sembleraient plus efficaces. Je pense en particulier à l'accès au droit du parking de l'abri côtier où un panneau "accès interdit" est bien en travers de l'ancien chemin mais n'est que peu respecté. L'objectif est de diriger les flux vers la plage soit par la gauche ou par la droite en évitant le passage central qui était consacré par l'usage mais qui arrive dans la zone de nidification des gravelots ou d'éventuelles sternes naines. En complément du creusement du chenal pour qu'il soit plus souvent en eau, il serait peut-être judicieux d'installer des panneaux explicatifs pour justifier le passage par la droite ou par la gauche.

Cela ne reste que des suggestions.

Je renouvelle mes remerciements pour le travail accompli. Bravo à Eden et ses personnels pour le travail effectué sur la réserve.

SA8 : Consolidation des liens avec les partenaires (communiquer sur Eden 62 et les événements liés au Platier d'Oye auprès des partenaires ; réaliser régulièrement des points d'information sur la gestion et la biodiversité de la réserve auprès des guides nature (+ réponse aux diverses questions)...)
Concernant les **sciences participatives**, elles figurent sur le plan de communication 2019-2023 interne à *Eden 62* et sont réalisées dans tout le département du Pas-de-Calais (enquêtes pic, hirondelle, hérisson).

Concernant la signalétique, de gros travaux de réaménagement de parking sont prévus afin d'éviter cette ligne droite. Ces actions se retrouvent dans le plan de gestion sous les opérations suivantes :

l'action **TU 16** : « Réaménagement des parkings » est couplée avec l'action **TU 20** : « Révision de l'accès Casino » ; ce qui permettra de revoir l'accès à la plage du Casino (décaler l'entrée, pose de panneaux...)

→ **suites données : pas de modification du plan de gestion**

